

**COMPTE D'AIDE  
À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES  
(CASEP)**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1 RECONDUCTION DU CASEP ET PRIORITÉS 2024-2025</b> .....	<b>4</b>
<b>2 STATUT 2023-2024 ET PROJECTIONS 2024-2025</b> .....	<b>5</b>
2.1 RAPPORT AU 29 FÉVRIER 2024 .....	5
2.2 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2023-2024 .....	6
2.3 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR L'ANNÉE 2024-2025.....	7
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>8</b>

## **INTRODUCTION**

1 Dans sa décision D-2023-127 (paragr. 328), la Régie de l'énergie (la Régie) a reconduit le  
2 compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) pour l'année 2023-2024.  
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) demande à la Régie de reconduire le CASEP pour l'année 2024-2025.  
4 À l'instar de l'année 2023-2024, Énergir ne demande pas l'inclusion d'un montant de 1 M\$ à  
5 son coût de service de l'année 2024-2025 pour le CASEP.

## **1 RECONDUCTION DU CASEP ET PRIORITÉS 2024-2025**

1 Énergir demande la reconduction du CASEP pour l'année 2024-2025, car il existe toujours un  
2 potentiel de conversion vers une énergie moins polluante, particulièrement pour les  
3 installations au mazout léger du marché Affaires. Énergir prévoit l'addition de 52 nouveaux  
4 clients qui nécessiteront environ 0,3 M\$ en subventions et en contributions du CASEP, comme  
5 présenté à la section 2.3. Ces projets permettront de déplacer 637 tonnes eq. CO<sub>2</sub>.

6 Les sommes cumulées au CASEP au 30 septembre 2025 devraient s'établir à 1 408 223 \$.

7 Pour l'année 2024-2025, Énergir entend poursuivre la réalisation de raccordements de  
8 nouveaux clients commerciaux, institutionnels et industriels (CII) permettant principalement le  
9 déplacement de mazout n° 2, en respectant le nouveau positionnement de raccordements  
10 100 % renouvelables d'Énergir pour tous les nouveaux clients commerciaux et institutionnels  
11 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2024-007.

## 2 STATUT 2023-2024 ET PROJECTIONS 2024-2025

### 2.1 Rapport au 29 février 2024

- 1 Énergir a débuté l'exercice 2023-2024 avec un solde de 1 938 290 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2023,  
 2 auquel se sont ajoutés les intérêts prévus au 30 septembre 2024 – soit la somme de  
 3 110 483 \$ – ce qui totalisait une enveloppe de 2 048 773 \$ disponible pour 2023-2024,  
 4 comme présenté au tableau 1.

**Tableau 1**  
**Sommes disponibles (\$)**

Solde CASEP au 1 <sup>er</sup> octobre 2023	1 938 290 \$
Montant autorisé pour 2023-2024	0 \$
Intérêts prévus pour 2023-2024	110 483 \$
<b>Somme disponible 2023-2024</b>	<b>2 048 773 \$</b>
Somme utilisée au 29 février 2024	246 050 \$
Solde résiduel au 29 février 2024	1 802 723 \$
Somme en processus de vente prévue être versée du 1 <sup>er</sup> mars au 30 septembre 2024 :	394 500 \$
- engagée en 2023	385 000 \$
- engagée au 29 février 2024	9 500 \$
- prévue de mars 2024 à septembre 2024	0 \$
<b>Solde prévu au 30 septembre 2024</b>	<b>1 408 223 \$</b>
Montant du programme pour 2024-2025	0 \$
<b>Somme disponible 2024-2025</b>	<b>1 408 223 \$</b>

- 5 Le tableau 2 présente les résultats au 29 février 2024. Les sommes versées s'élèvent à  
 6 246 050 \$, représentant 25 clients pour un volume de 239 549 m<sup>3</sup> (équivalant à 248 782 litres  
 7 de mazout n<sup>o</sup> 2), permettant de déplacer 220 tonnes eq. CO<sub>2</sub>. Les données portant sur les  
 8 clients résidentiels recensées aux tableaux subséquents représentent les subventions CASEP  
 9 résiduelles devant être octroyées au courant de l'année 2024.

Tableau 2

**CASEP 2023-2024**  
**Résultats au 29 février 2024**

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m <sup>3</sup> éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m <sup>3</sup> éq)
Résidentiel	4	11 890	5 050	42,47
CII	21	227 659	241 000	105,86
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>239 549</b>	<b>246 050</b>	<b>102,71</b>

## 2.2 Prévission de l'utilisation du CASEP pour le reste de l'année 2023-2024

1 Afin d'établir la prévision 2024-2025, Énergir a considéré, dans un premier temps, les dossiers  
 2 présentement en processus de vente (ventes signées) qui devraient se traduire par des  
 3 montants versés du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2024, lesquels totalisent 394 500 \$, comme  
 4 présenté au Tableau 3. Cette prévision provient de ventes engagées de 385 000 \$ en 2023,  
 5 de ventes engagées de 9 500 \$ jusqu'au 28 février 2024, ainsi que de ventes prévues de 0 \$  
 6 d'ici la fin de l'année 2024. Ces projets représentent 15 clients, pour un volume de 441 562 m<sup>3</sup>  
 7 (équivalant à 458 207 litres de mazout n° 2), permettant de déplacer 404 tonnes eq. CO<sub>2</sub>.

Tableau 3

**Prévisions de mars à septembre 2024**

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m <sup>3</sup> éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m <sup>3</sup> éq)
Résidentiel	1	2 639	2 300	87,15
CII	14	438 923	392 200	89,38
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>441 562</b>	<b>394 500</b>	<b>89,34</b>

8 En tenant compte des dossiers en processus de vente et de la prévision pour le reste de  
 9 l'année, il resterait un solde prévu au 30 septembre 2024 de 1 408 223 \$ pour de nouveaux  
 10 projets, comme présenté au Tableau 1.

### 2.3 Prédiction de l'utilisation du CASEP pour l'année 2024-2025

- 1 Énergir prévoit verser 250 000 \$ provenant de ventes signées en 2024 et 50 000 \$ provenant  
 2 de ventes signées en 2025, et ce, pour un total de 300 000 \$, comme présenté au Tableau 4.
- 3 Énergir compte utiliser ce montant pour l'addition de nouveaux projets totalisant 52 clients,  
 4 représentant un volume de 482 727 m<sup>3</sup> (équivalant à 502 165 litres de mazout n° 2),  
 5 permettant de déplacer 637 tonnes eq. CO<sub>2</sub>.
- 6 Au 30 septembre 2025, Énergir prévoit donc un solde de 1 188 491 \$, incluant des intérêts de  
 7 80 269 \$ sur le solde de l'année précédente (1 408 223 \$ - 300 000 \$ + 80 269 \$).

**Tableau 4**  
**Prévisions 2024-2025**

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m <sup>3</sup> éq)	CASEP ( $\text{\$}$ )	Ratio ( $\text{\$/m}^3$ éq)
Résidentiel	17	66 874	77 800	116,34
CII	35	415 853	222 200	53,43
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>482 727</b>	<b>300 000</b>	<b>62,15</b>

**CONCLUSION**

Énergir demande à la Régie d'autoriser la reconduction du CASEP pour l'année 2024-2025.